

**Vincent Peillon,
ministre de l'éducation nationale**

**Faire entrer l'École dans l'ère du numérique
Une ambition pour la refondation de l'École**

Jeudi 13 décembre 2012 – Gaîté Lyrique

Madame la ministre,
Mesdames et messieurs les députés et sénateurs,
Monsieur le président du Conseil régional d'Auvergne,
Messieurs les doyens, mesdames et messieurs les recteurs,
Madame la présidente de la CNIL,
Mesdames et messieurs les directeurs et les présidents (CNED, CNDP, ONISEP),
Mesdames et messieurs les élus et représentants des collectivités territoriales,
Mesdames et messieurs les professeurs, les représentants des éditeurs scolaires et des éditions multimédias, les représentants des associations œuvrant pour la promotion du numérique éducatif, les représentants du monde économique et des entreprises du numérique,
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de réunir aujourd'hui, pour la 1ère fois, l'ensemble de la communauté du numérique éducatif.

Nous venons chacun d'univers différents : enseignement, administration, collectivités territoriales, recherche, industrie, édition, associations, mais nous sommes tous conscients des enjeux liés au développement du numérique et nous avons tous en commun la volonté et l'envie de développer de façon maîtrisée le numérique à l'école et pour l'école. Nous avons la volonté commune de servir notre jeunesse, et donc l'avenir de notre pays.

Il est nécessaire et urgent de refonder l'École de la République. Ma conviction est que cette refondation ne pourra se réaliser sans faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Le projet de refondation que nous portons est résolument inscrit dans son temps, le XXIème siècle.

Le numérique est partout : Il bouleverse nos habitudes, nos comportements, les rapports sociaux... Ce développement rapide du numérique entraîne une évolution profonde de notre société, certains parlent même de révolution.

Plus spécifiquement, le numérique modifie profondément notre relation au savoir et à la connaissance et interroge, par la même, la place et le rôle de l'institution scolaire.

La question du numérique à l'école dépasse la simple question de la diffusion des technologies de l'information et de la communication à l'école et de l'installation des ordinateurs dans les salles de classe. En ce lieu historique du spectacle vivant, le développement du numérique à l'école me fait penser à la fin du théâtre classique marqué par son unité de temps, de lieu et d'action. Nous vivons probablement aujourd'hui une rupture de même nature avec une classe connectée et ouverte sur le monde et un enrichissement des modes de communication entre les élèves, les parents et les enseignants.

L'École ne peut pas rester spectatrice de ces évolutions.

Elle doit en devenir actrice ... Notre école doit accompagner les élèves dans la société numérique pour y porter ses valeurs et pour y poursuivre sa mission éducative.

Il ne s'agit pas seulement de mettre l'École à l'heure du numérique comme s'il s'agissait d'une mode, il s'agit aussi de se saisir de ces nouveaux outils pour lui permettre de mieux accomplir ses missions traditionnelles. **Le numérique offre une opportunité unique pour refonder l'École.**

1- Que doit faire l'École ? Elle doit assurer la réussite scolaire de tous :

Le numérique permet de développer des pratiques pédagogiques plus attractives et plus innovantes, mais surtout plus efficaces.

Avec des cours plus interactifs, le numérique renforce le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école. Il permet aussi de diversifier les parcours, de s'adapter au rythme de chaque élève. Il permet de mieux faire comprendre certains phénomènes grâce à de nouvelles représentations du réel. Il permet de transformer les apprentissages et les évaluations.

2- Que doit faire l'École ? Elle doit assurer l'égalité des chances :

Le numérique doit permettre de réduire les fractures territoriales et sociales. Ainsi, pour renforcer l'égal accès à la culture, le CNDP propose déjà une expérience de spectacle vivant en ligne qui rend accessible, en tout lieu, plusieurs mises en scène de grandes pièces de notre répertoire classique et qui permet de comparer séquence par séquence des choix de mise en scène. Cela permet d'avoir un autre regard sur le théâtre et le travail de mise en scène.

Autre exemple, l'ONISEP offre un service d'orientation scolaire en ligne accessible pour les élèves en situation de handicap.

3- Que doit faire l'École ? Elle doit permettre l'insertion dans la société et la vie professionnelle :

Rares sont les métiers qui, aujourd'hui, ne font pas appel, d'une manière ou d'une autre au numérique.

Le numérique est particulièrement adapté à la simulation de situations professionnelles et à l'apprentissage des langues. Le succès de l'application « English by yourself » diffusée par le CNED en témoigne. L'acquisition des compétences numériques est un facteur déterminant de l'exercice de la plupart des métiers.

A nouveau, le numérique apporte des solutions pour apprendre autrement et mieux préparer les élèves à leur future vie professionnelle et leur vie de citoyen.

4-Que doit faire l'École ? Elle doit mieux associer les parents à son projet éducatif :

Pour les parents, le numérique offre de nombreuses possibilités pour faciliter l'accès à la vie scolaire et le suivi des enseignements. Ainsi, par exemple, les espaces numériques de travail, les ENT, déployés progressivement grâce aux investissements des collectivités territoriales et avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations permettent notamment la dématérialisation des carnets de notes, des livrets de correspondance et des cahiers de texte et améliorent plus largement les relations entre l'école et les familles

C'est parce qu'il y a de vraies attentes, c'est parce que le numérique offre des opportunités nouvelles pour aider l'École à assumer ses missions traditionnelles que le projet de loi d'orientation et de programmation, qui présentera le gouvernement au début de l'année 2013, comprendra de nombreux articles relatifs au numérique et qu'il faut faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

L'École doit devenir actrice de la société numérique : il ne faut plus attendre. Nous n'avons plus de temps à perdre. Nous avons déjà perdu trop de temps.

Au-delà de nos frontières, ces trois dernières années ont connu une accélération de l'usage du numérique à l'école dans de nombreux pays.

Ailleurs, les choses bougent, l'école se transforme.

- Aux Pays-Bas par exemple, 90 % des enseignants de primaire font manipuler les outils numériques à leurs élèves, 8 heures par semaine.
- En Corée du Sud, le programme « *Smart Education* » prévoit la généralisation des manuels numériques pour 8 millions d'élèves d'ici 2015
- En Turquie, un programme d'acquisition de 16 millions de tablettes sur 4 ans a été lancé pour les élèves de primaire.
- Et il y aurait de nombreux autres exemples sur tous les continents. Il est important de ne pas se laisser distancer.

Dans le même temps, on constate une explosion des offres éducatives anglo-saxonnes, on constate un fort développement des contenus et des cours en ligne. Ces ressources sont le plus souvent accessibles gratuitement. Elles viennent compléter ou plutôt concurrencer notre propre offre. Il est important que le service public reprenne sa place, avec ses valeurs et ses atouts, sur les nouveaux territoires numériques.

Pendant ce temps là, en France, le numérique tarde à se développer dans les classes.

Selon une enquête que nous venons de réaliser, 60% des enseignants estiment que le numérique est insuffisamment développé dans leur établissement. On constate un taux inférieur à la moyenne européenne en matière d'équipement informatique des écoles, collèges et lycées. Enfin, le décalage grandit entre les usages à domicile et les usages en classe pour les élèves comme pour les enseignants.

Pourquoi ce retard ? Ce n'est pas le nombre de plans en faveur du numérique qui nous a manqué. Depuis 1970, on ne dénombre pas moins de quinze plans en faveur du numérique... dont 5 depuis les années 2000. Dans l'ensemble, ces plans sont caractérisés par une certaine approche du numérique principalement centrée sur l'équipement...

Mais avec un oubli récurrent, celui de la formation des enseignants et de l'offre de contenus pédagogiques de qualité. C'est cet oubli qui explique ce retard – c'est cet oubli qu'il faut réparer.

Pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique, il est désormais nécessaire d'adopter une véritable stratégie.

C'est pour cela que j'ai souhaité que la concertation sur la refondation de l'École traite spécifiquement de cette question. Un groupe de travail, intitulé « une grande ambition pour le numérique à l'École », a été animé par François Momboisse et Henriette Zoughebi. Je les en remercie chaleureusement.

Lors de son discours de clôture de la concertation sur l'École, le 9 octobre dernier, le Président de la République a souligné l'importance qu'il accorde à ce sujet. Il a explicitement « demandé au Gouvernement de prendre rapidement les initiatives pour donner à ce que l'on appelle la e-éducation, la dimension qui doit être la sienne [...] et inscrire la devise de la République, présente sur les frontons de toutes nos écoles, dans les territoires numériques éducatifs du XXI siècle ». C'est un projet exaltant, et c'est celui que nous partageons aujourd'hui.

Conformément à la feuille de route fixée par le Président de la République, nous avons mobilisé la plupart d'entre vous, membres de la communauté numérique éducative, pour l'élaborer cette stratégie d'ensemble.

Nous avons travaillé avec les ministres concernés : Mmes Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la communication, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

J'ai reçu MM. Louis Gallois (CGI), Jean Pierre Jouyet (CDC), Mme Isabelle Falque-Pierrotin (CNIL), les représentants des éditeurs scolaires, les représentants des industriels du numérique. J'ai discuté longuement au Salon de l'Education avec des professeurs innovants. J'ai contribué à la mission confiée à M. Pierre Lescure. J'ai aussi mobilisé très fortement les services de mon ministère, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (qui dépend de Marylise Lebranchu) ainsi que le CNED et le CNDP, l'ONISEP. C'est le résultat de tous ces travaux conduits ces derniers mois et de toutes ces réflexions collectives que je veux vous présenter à présent.

La stratégie que nous avons établie est globale, concrète et durable.

Notre stratégie est globale, parce qu'elle souhaite appréhender le numérique dans toutes ses dimensions : de l'équipement aux contenus, en passant par la formation des acteurs.

Elle est globale, parce qu'elle est fondée sur des services à destination de l'ensemble des publics : les élèves, les parents et les enseignants.

Elle est globale parce qu'elle couvre un cycle pluriannuel, de 2013 à 2017.

Notre stratégie est concrète, parce qu'elle va s'incarner dès 2013 dans les classes et le quotidien de l'Ecole.

Elle sera également durable car nous allons mettre en place les conditions nécessaires à la pérennisation de l'entrée de l'Ecole dans l'ère du numérique.

Tout d'abord, de nouveaux services numériques vont traduire concrètement la mise en place du Service public de l'enseignement numérique. Ces services seront orientés en direction des élèves, des enseignants, des parents et de tous les membres de la communauté éducative.

En premier lieu, les élèves. Afin de favoriser la réussite éducative des élèves et la différenciation des enseignements, je souhaite que l'on offre des contenus pédagogiques facilement accessibles, des services d'accompagnement personnalisé en ligne, que l'on mobilise les potentialités du numérique en matière d'orientation et que l'on veille à une meilleure accessibilité des élèves en situation de handicap. Ces élèves doivent pouvoir avoir accès aux mêmes services et aux mêmes ressources pédagogiques que les autres.

Dès 2013, nous mettrons à disposition de tous les élèves des contenus pédagogiques gratuits avec une priorité à l'apprentissage des fondamentaux et des langues en primaire.

- **Une offre de services en ligne accessible à tous pour l'apprentissage de l'anglais en primaire, « *English for Schools* ».** Ces sites proposeront une approche originale, ludique et interactive faisant appel à des ressources du web en anglais, préalablement sélectionnées puis éditorialisées à des fins pédagogiques.

- **Une collection accessible en ligne de films d'animation pédagogiques et de ressources pédagogiques libres sur les points clés du programme du primaire.** Ces petits films de quelques minutes permettront d'expliquer quelques points fondamentaux du programme sous une forme originale comme la règle de trois, la division ou encore les règles d'accord en orthographe.
- **Un meilleur accès aux ressources numériques des grands établissements publics culturels et scientifiques :** des pièces de théâtre, des concerts, des images d'archive, des œuvres d'art, etc.
- **Un accès en ligne aux sujets et corrigés du brevet des collèges et du bac des 3 dernières années pour les filières générales et technologiques.** Cela permettra aux élèves et aux enseignants de mieux préparer ces examens. Cet accès en *open data* permettra également de développer des services pédagogiques associés.
- Une WebTV, c'est-à-dire une télévision accessible en ligne, sera mise en place pour créer et diffuser des contenus produits par les lycéens et permettre une éducation aux médias et à la culture numérique. L'école doit ainsi permettre aux élèves de comprendre et d'avoir un regard critique sur les contenus des médias - et en particulier des médias numériques - mais aussi de leur faire acquérir les connaissances et les capacités à créer avec ces technologies, à co-construire leurs savoirs, à partager leur production, à communiquer, en pleine conscience de leur responsabilité sous leur identité numérique.

Dès 2013, nous accompagnerons également les élèves en ayant le plus besoin avec de nouveaux services.

- Nous offrirons **un accompagnement personnalisé pour les élèves de 6ème de l'éducation prioritaire, en français, mathématiques et anglais :** ce dispositif comprendra à la fois un volet en ligne avec un parcours personnalisé accessible en tout lieu et un accompagnement dans l'établissement par un référent qui prend en charge et encadre le groupe d'élèves sur des plages horaires spécifiques, dans une salle équipée. **Ce nouveau type de soutien scolaire concernera plus de 30 000 élèves et nous évaluerons l'efficacité pédagogique de ce dispositif particulièrement innovant.**
- Nous allons mettre en place dans les prochaines semaines **un service en ligne d'orientation des jeunes en situation de décrochage.**

En direction des enseignants, il faut aussi développer de nouveaux services numériques. Pour accompagner le développement des usages du numérique par les enseignants, je souhaite mettre à leur disposition des ressources numériques de qualité, leur permettre d'échanger et de co-construire des contenus et de pouvoir être formés par le numérique et au numérique.

Dès 2013, nous proposerons de **premiers modules de formation en ligne préfigurant un Campus numérique pour les enseignants.** Il sera le pendant numérique des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. D'ores et déjà, je dialogue, avec les organisations syndicales, sur une offre de formation continue pour les professeurs des écoles dès la rentrée prochaine.

Pour mieux associer les parents, je souhaite qu'ils puissent accéder à des informations sur le contenu des enseignements et sur la scolarité de leurs enfants, dans le respect des normes édictées par la CNIL. Je souhaite également simplifier leurs démarches administratives comme les inscriptions.

Dès 2013, nous proposerons ainsi :

- **Un service d'accompagnement à l'apprentissage de la lecture, à destination des parents et des nouveaux enseignants, pour les enfants scolarisés en cours préparatoire.**
- **La dématérialisation de la procédure d'inscription au lycée.**
- **Une extension des services offerts par les Espaces Numériques de Travail (ENT) et leur déclinaison pour le 1er degré.**

Notre stratégie est globale, notre stratégie est concrète. Elle se veut également durable parce qu'elle crée les conditions pérennes de l'inscription de l'école dans l'ère du numérique. La mise en place de ces conditions constitue le second pilier de cette stratégie. C'est bien cela qui distingue la démarche que je vous propose des plans précédents.

Inscrire durablement l'École dans l'ère du numérique, c'est avant tout mettre les enseignants, les personnels d'encadrement et les chercheurs au cœur du développement des usages du numérique.

Ce développement des usages ne pourra se faire sans que tous les acteurs de l'école y soient associés et sans renforcer la relation partenariale avec les collectivités territoriales, les parents d'élèves et les associations.

Inscrire durablement l'École dans l'ère du numérique, c'est créer **un véritable service public de l'enseignement numérique.**

Ma première priorité pour pérenniser l'entrée de l'École dans le numérique est la **formation des enseignants et des personnels d'encadrement.**

Lors de la concertation et tout au long de mes échanges avec les organisations syndicales, les représentants des collectivités territoriales et les industriels, il est apparu que la formation des enseignants devait être la priorité. Elle le sera.

La création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation à la rentrée 2013 est une formidable opportunité.

Les « maquettes » de ces écoles devront évidemment prendre en compte la formation aux enjeux et aux usages pédagogiques du numérique : apprendre aux futurs enseignants à utiliser avec profit le numérique dans leurs cours, à créer des ressources pédagogiques adaptées à leurs élèves, à utiliser les services de communication avec les familles de leurs futurs élèves et les outils collaboratifs pour échanger avec leurs collègues.

Le numérique permet aussi d'autres modalités de formation. Il est indispensable qu'elles soient utilisées par les ESPE. La France peut prendre non seulement modèle sur les universités américaines, mais aussi sur ses propres expériences telles les Universités numériques thématiques. **Un campus numérique de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation doit voir le jour dès la création des ESPE en 2013.** Je sais Geneviève Fioraso très attentive à ce point. Nous apporterons à cette ambition tout le savoir-faire de nos opérateurs, CNED et CNDP.

La formation des personnels d'encadrement (chefs d'établissement, inspecteurs...) est tout aussi importante. Elle n'a été que trop négligée ces dernières années. L'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ESEN, intégrera également cette priorité dans les formations qu'elle délivre.

L'enseignement par le numérique permet d'améliorer la formation continue. Il y a eu des expérimentations concluantes ces dernières années en particulier grâce à la plateforme *pairformance*. Celle-ci doit maintenant changer d'échelle et elle doit s'ouvrir à l'enseignement primaire.

La question des formateurs est centrale, cruciale. Il faudra bien des formateurs pour former les enseignants. Or depuis des années ces compétences se sont construites individuellement. Mes rencontres avec les enseignants innovants, m'ont montré qu'ils avaient acquis souvent seuls les compétences qu'ils mettaient en œuvre dans leur classe. Il faut rétablir une dynamique interne de formateurs. Les enseignants innovants, précurseurs, doivent trouver leur place dans ce mouvement. J'ai souhaité que, dès cette fin d'année, leurs associations, ignorées jusqu'ici, soient aidées financièrement.

Dès 2013, nous ferons évoluer la certification dans la formation des enseignants (C2I2E) pour garantir l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques des nouveaux enseignants.

En matière de formation continue, j'ai comme objectif de **former aux usages du numérique, dans leurs disciplines respectives, près 150.000 enseignants en 2 ans.**

Pour rendre pérenne l'inscription de l'Ecole dans l'ère du numérique, il faut également redonner un rôle central à la **recherche**. Elle est étonnement peu développée dans ce domaine. Comment former les enseignants de demain sans nous donner le nécessaire regard critique et prospectif sur les pratiques pédagogiques qui s'inventent sous nos yeux ? Comment répondre aux enjeux de la réussite éducative si nous ne favorisons pas l'innovation pédagogique ?

Dans le cadre d'un travail conjoint avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et dans la perspective de la mise en place des ESPE, les liens entre formation et recherche seront renforcés pour apporter des réponses aux questions d'ordre pédagogique, technologique, économique et sociologique soulevées par le développement du numérique à l'école. Nous y retravaillerons également avec le Commissariat général à l'investissement et avec la Caisse des dépôts et consignations.

Cette relation entre technologie et éducation est au cœur des enjeux de l'école de demain.

Le développement des usages du numérique ne pourra se faire sans renforcer la relation partenariale avec les **collectivités territoriales**, avec notamment pour enjeu majeur de combler le retard de la France en matière d'équipement.

La clarification de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est indispensable dans le domaine du numérique. C'est un des éléments de la loi d'orientation et de programmation.

Cette clarification permettra notamment une meilleure prise en charge de la maintenance des équipements informatiques, une des principales causes de la réticence des enseignants à utiliser le numérique, craignant une panne ou un dysfonctionnement lors d'une séquence de cours.

Mais au-delà, il faut que l'Education nationale partage avec les collectivités un objectif de développement des usages autour d'une vision commune et cohérente. Nous allons de notre côté faire un effort en matière de développement de services et de ressources et en matière de formation. Il doit y avoir une complémentarité des actions.

C'est donc une nouvelle gouvernance – au niveau national et au niveau territorial - qui doit se mettre en place sur le numérique.

Je connais l'investissement des collectivités dans le domaine du numérique et leur souhait de poursuivre et renforcer leurs efforts pour équiper les établissements et déployer les environnements numériques de travail. Mais toutes n'ont pas les mêmes moyens. Il revient à l'Etat de favoriser la réduction des inégalités territoriales. Fleur Pellerin a en charge le cofinancement du déploiement du Très haut débit dans les zones où son exploitation n'est pas rentable par les seuls investissements privés. La couverture des écoles, des collèges et des lycées est un enjeu majeur pour nous tous à l'heure du **déploiement du très haut débit**.

Le très haut débit sera bientôt une condition nécessaire pour le développement des usages dans les classes (visioconférences pour l'apprentissage des langues ou pour le soutien scolaire, manuels scolaires numériques, ressources culturelles et audiovisuelles, etc.). De plus, le THD participe de l'attractivité des territoires et assure un égal accès de tous les écoliers aux ressources pédagogiques.

Nous avons préparé avec la **Caisse des dépôts et consignations** une convention afin que nous puissions œuvrer ensemble en faveur de cet objectif. Nous la signerons très prochainement. Je remercie Jean-Pierre JOUYET de sa compréhension et de sa mobilisation.

Par ailleurs, pour cofinancer l'équipement informatique, il faut que les fonds européens (FEDER et FSE) soient mieux utilisés. Une quinzaine de régions en ont déjà bénéficié pour le numérique éducatif. Il faut que les autres puissent aussi mobiliser ces fonds - une cellule d'appui sera créée au ministère afin de les y aider - et que ce dossier soit dorénavant considéré comme prioritaire au niveau européen pour les années à venir. Je m'y emploie avec mon collègue du gouvernement, **Bernard Cazeneuve, en charge des affaires européennes**.

Il est aussi nécessaire que les petites communes soient aidées. Avec l'Union des groupements d'achats publics (**l'UGAP**), dont je salue le Président du Conseil d'administration Alain Borowski, nous construisons **une offre globale d'équipements et de prestations associées pensée pour les écoles primaires**. Elle sera disponible au printemps 2013. Elle permettra ainsi d'éviter aux communes des passations de marchés publics complexes et d'avoir accès à des solutions techniques globales à l'état de l'art et à des prix compétitifs. **Cette offre sera complétée à la fin de l'année 2013 par une proposition d'Espace numérique de travail pour les écoles**.

Au-delà de la mobilisation des enseignants, des chercheurs et des collectivités territoriales, **je souhaite que l'on coopère davantage avec les acteurs privés du numérique et de l'édition**.

Je souhaite que l'entrée de l'École dans l'ère du numérique soit propice à l'essor d'une filière numérique française compétitive.

La France doit prendre sa place au niveau international dans la création de contenus numériques et d'e-services pédagogiques de haute qualité technologique. **L'investissement en R&D sera aidé, avec un effort sans précédent, au travers des investissements d'avenir, dans une période difficile économiquement**.

Cet effort vise à développer une industrie numérique éducative française, au travers d'une démarche collective d'innovation technologique, économique, sociale et pédagogique. Je me réjouis de la création récente de **l'AFINEF** (l'association française des industriels du numérique de l'éducation et de la formation) dont le président et de nombreux représentants sont dans la salle. Je les remercie de leur présence.

Dès 2013, nous sommes convenus avec les équipes de Louis Gallois du CGI de lancer un appel à projet Investissements d'avenir pour développer des ressources et services pédagogiques innovants sur les apprentissages fondamentaux (dans le premier degré). Les investissements d'avenir ont d'ores et déjà permis de financer un projet de réseau professionnel des enseignants dédié à l'échange et à la co-construction entre pairs. Ce réseau sera lancé d'ici le début de 2014.

Si notre stratégie se veut globale, concrète et durable, **je tiens à ce que l'entrée de l'École dans le numérique se fasse de façon raisonnée**, c'est-à-dire en accord avec les valeurs de l'École de la République.

Il ne s'agit évidemment pas de passer au tout numérique ou de renoncer au manuel papier ou encore à l'écriture manuscrite. Il ne s'agit pas de céder à une quelconque illusion techniciste.

Tout d'abord, la place de l'enseignant reste au cœur de la pédagogie, sa médiation ne peut être substituée par des outils numériques. A l'école, les élèves ne seront pas laissés seuls face aux écrans. Ils n'y seront pas surexposés, mais bien accompagnés en permanence par des enseignants.

Afin de garantir le respect de la vie privée des élèves et des enseignants, **le service public de l'enseignement numérique sera mis en œuvre dans un cadre de confiance assurant la protection des données personnelles** défini avec la commission nationale informatique et libertés (CNIL). Nous y serons particulièrement attentifs.

Au regard des défis que ces technologies posent à notre société, l'École joue un rôle central : elle permet aux jeunes de maîtriser et comprendre les outils qu'ils utilisent chaque jour pour leurs études et dans leurs loisirs, mais aussi, et surtout, leur donne les connaissances et les compétences qui leur seront nécessaires pour vivre dans une société dont on peut penser que l'environnement technologique se transformera de plus en plus rapidement.

Il faut que les élèves puissent acquérir à l'école de nouvelles compétences pour comprendre le monde numérique. Le Président de la République a souhaité que **l'option de spécialité « informatique et science du numérique »** soit proposée, en terminale, dans toutes les sections du baccalauréat de l'enseignement général et technologique. Cette promesse sera tenue. L'extension progressive de cette option se fera dès la rentrée 2013.

Au-delà, au collège, il faut que l'informatique soit renforcée dans l'enseignement de la technologie.

Il faut aussi **repenser globalement ce que doit être une éducation aux médias adaptée** aux supports et outils de communication contemporains, et en particulier à définir les nouvelles compétences et connaissances nécessaires à une véritable maîtrise de l'information.

Cette maîtrise, en effet, conditionne l'accès à tous les autres savoirs, elle se situe en amont des disciplines, et il n'est plus possible aujourd'hui de poursuivre des études ou des recherches sans avoir une pratique régulière et réfléchie des médias de communication numérique et des démarches qui en découlent : à la fois interactives, collaboratives, dynamiques, interconnectées et praticables en mobilité.

Ce sera l'objet d'une **éducation aux médias que je souhaite « renouvelée »** de l'école primaire au lycée en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'école. Des éléments figurent dans le projet de loi que je défendrai au Parlement.

Mais au-delà ce sont toutes les disciplines scolaires qui sont concernées par le numérique et il faut évidemment que **la conception des programmes scolaires** soit pensée pour être réactive - ce qui ne veut pas dire assujettie - à ces évolutions qui seront probablement de plus en plus rapides. Le **Conseil supérieur des programmes** que la loi institue aura cette lourde tâche.

Le numérique a des incidences sur les modes de travail des élèves. Ceux-ci doivent pouvoir utiliser les outils numériques en classe, mais aussi en dehors de la classe. **Les lieux de travail méritent d'être repensés** : il faut offrir des ressources variées, imprimées et numériques, au sein d'espaces de ressources dans des espaces où les élèves peuvent se cultiver, satisfaire et développer leur curiosité, effectuer leur travail scolaire, lire et écrire... Ce volet fait également l'objet d'une disposition dans la loi d'orientation et de programmation.

Mesdames et messieurs, j'ai bien conscience de l'ambition de cette stratégie, mais elle est nécessaire pour notre pays. Je tiens d'ores et déjà à mettre en place toutes les conditions pour nous assurer que cela ne sera pas le nième plan sur le numérique à l'École !

L'ultime priorité pour inscrire durablement l'École dans l'ère du numérique est donc la création un véritable service public de l'enseignement numérique.

Dès début 2013, nous allons engager la démarche visant à doter le ministère et ses opérateurs des bonnes compétences et de l'organisation adaptée pour rendre pérenne notre entrée dans le numérique.

A ce titre,

- J'ai veillé à ce que le projet de loi pour la refondation de l'École instaure un Service public d'enseignement numérique.
- **Dès début 2013, je vais installer une nouvelle gouvernance nationale sur le numérique éducatif.** Ainsi, **je présiderai un comité stratégique**, en charge de la coordination de la bonne mise en œuvre de notre stratégie numérique. Ce comité s'appuiera sur une structure dédiée qui portera le projet du service public de l'enseignement numérique. Je nommerai dans les prochaines semaines un directeur chargé de piloter le projet.
- Dans le même temps, **nous allons créer un Conseil au numérique éducatif.** Cette instance de dialogue et de coordination associera **l'ensemble des représentants de la communauté éducative** (enseignants, parents, personnels d'encadrement et élèves), des représentants de l'Education nationale, des représentants des collectivités territoriales, des chercheurs et des personnalités qualifiées. Elle travaillera en étroite collaboration avec le nouveau **Conseil national du numérique**.
- Enfin, **je souhaite notamment instaurer un point d'étape annuel présentant les nouveaux services de la rentrée scolaire suivante. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en juin prochain.**

Ce projet est un projet collectif et fédérateur mobilisant l'ensemble de la communauté éducative, tous les ministères concernés, les collectivités territoriales, les opérateurs publics culturels, scientifiques et éducatifs, les associations et les entreprises privées que je souhaite mettre en œuvre car l'École est l'affaire de tous.

Faire entrer l'école dans l'ère du numérique est bien sûr un projet pour l'École, c'est également un projet de société, un projet pour préparer nos enfants à la société qui est la leur et dans laquelle ils doivent être des citoyens, un projet pour mieux former les acteurs économiques de demain, un projet pour faire de l'école française une école innovante pour améliorer les résultats de ses élèves, un projet pour réduire l'inégalité des chances ou les inégalités d'accès au savoir et à la culture, un projet pour défendre notre culture et nos valeurs sur les nouveaux territoires numériques.

C'est un projet de société que nous portons ensemble car si l'école doit être le lieu où les valeurs du passé se transmettent, c'est aussi celui où l'avenir s'invente.

Je vous remercie de votre attention.